

Document d'information n° 3

Original : anglais

Faire progresser la mise en œuvre de précédents plans
d'action adoptés à l'issue des Conférences techniques
régionales sur les pêches côtières

La 3^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières est organisée par la CPS avec le soutien financier du Gouvernement australien.



Objet

1. Le présent document d'information dresse une vue d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action adoptés à l'issue des deux premières Conférences techniques régionales sur les pêches côtières.
2. Ces deux premières conférences visaient, entre autres, à présenter des conclusions sous la forme de « plans d'action » approuvés que la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS, les membres, les parties prenantes et les partenaires de la CPS puissent mettre en œuvre. Suite à l'examen des progrès réalisés au regard des deux derniers plans d'action, force est de constater que les conclusions des Conférences techniques régionales sur les pêches côtières doivent être structurées de manière plus précise, être présentées sous la forme de recommandations spécifiques, et mieux ciblées, d'autant plus que des conclusions et des recommandations précises doivent être soumises à l'examen des participants à la Conférence des directeurs des pêches de la CPS (voir *document d'information 1 : Pêches côtières et aquaculture – Cadre régional de gouvernance, circulation de l'information et prise de décision*).
3. Les participants à cette réunion sont priés de débattre et d'approuver le format que prendront les conclusions et les mesures émanant de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières.

Plans d'action – Progrès réalisés depuis la 2^e conférence

Dépôt et stockage de données

4. En 2018, un dépôt de données en ligne a été créé afin de contribuer à l'inventaire et au stockage des informations concernant les enquêtes, la méthodologie et des ensembles de données connexes sur la pêche côtière et l'aquaculture.
5. Des métadonnées sur les dernières enquêtes menées conjointement par les agents de la CPS et leurs homologues nationaux ainsi que des informations recueillies par des spécialistes en informatique au cours de sept visites réalisées dans différents pays en 2019 viennent abonder ce dépôt de données. Cette activité sera poursuivie en 2020. Ces ensembles de données correspondants ont été sauvegardés et un exemplaire conservé à la CPS. Si vous avez besoin de consulter et de contribuer à l'inventaire des enquêtes et des ensembles de données pour votre organisation, n'hésitez pas à contacter la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS.
6. Au cours de quatre visites de terrain, il a été possible de mettre à jour, de restaurer la connectivité de certains serveurs devenus inactifs et de redonner vie à ces bases de données sur la pêche côtière.

Diffusion des données

7. Lors de leur neuvième conférence, les directeurs des pêches ont accepté de rendre publiques les données brutes validées issues des enquêtes sur les ressources réalisées par les agents de la CPS et leurs homologues nationaux cinq ans après la réalisation de ces enquêtes. Les ensembles de données des enquêtes socio-économiques issues des projets PROCFish/C et CoFish ont été rendus anonymes et transférés à la Division statistique pour le développement de la CPS pour être inclus à la bibliothèque de microdonnées de la Plateforme de données océaniques (PDO).
8. Les ensembles de données issus des enquêtes réalisées conjointement par la CPS et des agents des pays membres avant 2015 sur les holothuries, les bénétières et les trocas seront publiés début 2020 sur le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et sur la Plateforme de données océaniques, après un dernier contrôle qualité.

9. Les pays, les organismes et les ONG sont invités à y publier des rapports non confidentiels ainsi que des données réelles ou des métadonnées (afin de montrer l'existence d'ensembles de données) sur la Plateforme de données océaniques et le dépôt de données sur la pêche côtière.
10. Enfin, cinq pays ont vu naître des bibliothèques numériques nationales alimentées par des documents spécifiques aux pays recueillis à partir de différentes sources qui ne font pas partie de la bibliothèque numérique de la CPS (qui, pour sa part, ne contient que des documents réalisés par, pour ou en collaboration avec la CPS).

Gouvernance des données

11. La CPS procède à l'examen de ses procédures de gestion afin de garantir la disponibilité, la convivialité, l'intégrité et la sécurité de ses données et de ses services. Aujourd'hui, la Plateforme de données océaniques héberge des données et des informations non confidentielles sur les membres de la CPS, conformément à la politique de protection des données personnelles de l'Organisation. Des conventions de partage de données devront être signées entre toutes les parties afin de régler l'usage et l'échange de données hébergées par la CPS.
12. La Communauté du Pacifique a développé une application web intitulée ReefLex (*Pacific Law and Policy Database on Coastal Fisheries and Aquaculture*) en vue d'aider ses utilisateurs à comprendre le cadre juridique de la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture dans 23 États et Territoires insulaires océaniques (22 membres de la CPS et le Timor-Leste). Il s'agit d'un outil de recherche juridique qui s'adresse aux décideurs, aux gestionnaires des pêches, aux experts et chercheurs ainsi qu'à la société civile. L'application offre trois principaux outils à ses utilisateurs : (i) télécharger l'ensemble des textes de lois et politiques concernant les pêches, l'aquaculture et les communautés côtières (environ 10 000 entrées), (ii) comparer la réglementation appliquée à certaines espèces marines côtières dans chaque pays (ex. : limite de taille ou fermeture saisonnière de la pêche pour les mérus ou les holothuries ou restrictions appliquées aux engins de pêche), et (iii) consulter des informations supplémentaires et des documents de communication, y compris 23 profils de pays qui présentent une vue d'ensemble de la gouvernance des pêches côtières et de l'aquaculture dans chaque pays. Ce troisième volet est en cours d'élaboration et une refonte graphique du site Web a été initiée afin de le rendre plus convivial. Les sources d'information sont citées sur le site Web, y compris le travail de coopération avec la FAO et l'USP par le truchement de leurs bases de données juridiques respectives, FAOLEX et le « *Pacific Islands Legal Information Institute (PacLII)* ».

Standardisation et simplification de la collecte de données

13. Depuis la première Conférence, des efforts ont été consentis en vue d'élaborer de meilleurs systèmes et démarches de collecte et de stockage de données dans les pêcheries pauvres en données. Les membres de la CPS ont, certes, décidé de créer un Comité de normalisation des données sur la pêche côtière et l'aquaculture, mais son mandat et, plus spécifiquement, sa composition n'ont pas encore été arrêtés. De plus, le financement d'un tel comité n'est pas encore assuré. En raison du financement ponctuel de ce comité et sur la base d'échanges informels avec des experts, la CPS a élaboré une méthodologie de collecte de données dans les pêcheries côtières en Océanie qu'elle est en phase de tester dans les pays concernés. Les résultats de cette nouvelle démarche pourraient faire l'objet d'une discussion avec des experts, dans la mesure où les financements le permettent, être adoptés dans l'ensemble de la région et, éventuellement, être formalisés suite à l'approbation des participants à la Conférence et/ou des directeurs des pêches. La consultation des experts pourrait également permettre de définir le mandat d'un Comité de normalisation des données sur la pêche côtière et l'aquaculture.
14. De nombreuses évaluations des collectes de données halieutiques réalisées dans l'ensemble de la région démontrent que trop souvent, les données recueillies ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir comprendre l'état des ressources halieutiques côtières. Une collecte de données régulière et ciblée est absolument indispensable pour obtenir le niveau nécessaire de détail sur le type de ressource pêchée, sa quantité, les zones dans lesquelles cette ressource est pêchée et la

manière dont les stocks halieutiques réagissent. Le Programme pêche côtière de la CPS a commencé à aider certains pays à concevoir des programmes d'échantillonnage et de suivi des pêcheries plus efficaces et efficients. Le soutien apporté se décline en différentes parties : les méthodologies relatives aux données électroniques sont présentées en vue d'améliorer les processus de saisie et de stockage des données ; les programmes des relevés sur les marchés et des enquêtes auprès des pêcheurs sont refaçonnés afin de mieux rendre compte des caractéristiques de l'utilisation de la ressource halieutique ; les procédures d'établissement de rapports existantes sont modifiées pour inclure des informations plus pertinentes collectées auprès des pêcheurs ; enfin, une formation continue et des activités de renforcement des capacités sont offertes aux agents des services des pêches.

15. Dans l'ensemble de la région, il est généralement admis que les moyens limités empêchent les services des pêches côtières de recueillir des données de qualité. Afin d'y remédier, le Programme pêche côtière de la CPS a tenté de simplifier le niveau de données essentielles requises pour comprendre correctement quel est l'état des stocks halieutiques côtiers. L'abondance et la taille (longueur) au niveau de l'espèce sont considérées comme les données essentielles les plus efficaces qu'il est possible de collecter à l'échelon de la région à long terme. Le Programme pêche côtière travaille sur des méthodologies permettant aux utilisateurs finaux de collecter plus facilement de telles données.
16. Les tailles de poissons sont d'ores et déjà relevées dans plusieurs pays ; le Programme pêche côtière de la CPS a essayé différentes méthodes et possibilités en vue d'améliorer et d'accélérer le processus en place pour mesurer, identifier et archiver les données issues des prises. Un système régional en ligne ou sur tablette a été mis au point et testé parallèlement à de nouvelles méthodes de traitement des échantillons des pêcheurs.
17. À la CPS, le Programme pêche côtière a collaboré avec la Division statistique pour le développement afin que les questions des recensements nationaux portant sur la pêche et l'aquaculture puissent optimiser les estimations de la consommation, des captures et de l'activité aquacole, par exemple, récemment dans le cas du mini-recensement réalisé à Nauru (2019).
18. Par le passé, les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages (BCM) réalisées dans les pays insulaires océaniques ont sous-estimé la production halieutique côtière. Pour tenter d'obtenir de meilleures informations, la Division statistique pour le développement de la CPS a élaboré une nouvelle méthode normalisée d'enquête BCM pour la région en 2011. Grâce à la contribution du Programme pêche côtière, cette nouvelle méthode contient des questions supplémentaires sur les ressources halieutiques côtières. Hélas, en dépit de cette nouvelle enquête « respectueuse des pêches », les estimations obtenues ne correspondent pas souvent aux autres sources d'informations. Les changements observés dans la production halieutique côtière qui proviennent d'estimations issues d'une enquête BCM peuvent être causés par des changements de taux d'exploitation. Il est essentiel de collecter d'autres indicateurs sur l'état de la ressource comme les changements de l'abondance et de la taille relatives des espèces clés, pour pouvoir interpréter ces changements. Il est primordial de consigner tout usage de poissons et de produits de la mer pour un ménage donné. Il est également nécessaire de prendre note de la quantité de poissons et de produits de la mer donnée aux animaux domestiques, au bétail, ou jetée. Si l'échantillonnage n'est réalisé que sur un groupe d'espèces, les estimations générales des prises et de la récolte, de la consommation, des dons, des ventes et des achats se trouveront sous-estimés. Les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages sont réalisées tous les cinq ans, c'est pourquoi il est également difficile de déterminer la production halieutique côtière dans les années qui séparent deux enquêtes, même en réajustant les résultats et en prenant en compte la croissance démographique, l'augmentation de l'inflation et les changements opérés dans les indices des prix à la consommation. Si la production halieutique côtière continue d'être déterminée par l'utilisation de telles enquêtes, des efforts stratégiques devront être consentis pour pouvoir valider les résultats ainsi obtenus. Il est possible, par exemple, de réaliser des enquêtes socio-économiques et des enquêtes sur les débarquements dans les mêmes endroits et en même temps que là où les enquêtes BCM ont été menées. Certes, il n'existe pas d'année « type » et la ventilation des données issues de ces enquêtes BCM posera problème. En effet, une série de

valeurs obtenues à partir d'autres enquêtes pourrait permettre de prouver si les résultats de ces enquêtes reflètent correctement la situation du secteur halieutique côtier. Cet exercice est déjà mené, en partie, à travers l'utilisation d'enquêtes ciblées et détaillées auprès des pêcheurs dont les résultats sont utilisés pour calibrer les questions et les conclusions des enquêtes BCM. Le premier pays à faire l'expérience de ce type de démarche est Kiribati où une enquête BCM est réalisée actuellement.

19. Lors de la Conférence des directeurs des pêches qui s'est tenue en 2003, la CPS a initié la publication intitulée « *Socioeconomic fisheries surveys in Pacific Islands: A Manual for the collection of a minimum dataset* » (Enquêtes socioéconomiques sur les pêcheries des îles du Pacifique : un manuel pour la collecte d'un ensemble de données minimum). Ce manuel a évolué par la mise au point des projets PROCFish/C et CoFish. Le logiciel [SEMCoS](#) a été créé pour analyser et stocker les résultats obtenus des enquêtes suite à l'utilisation de ce manuel. Les résultats générés automatiquement par SEMCoS sont principalement fondés sur des moyennes statistiques. Depuis que ce manuel a été achevé et diffusé en 2007, aucun État ou Territoire insulaire océanien ne l'a utilisé, si ce n'est la CPS.

Approches axées sur le genre et les droits de la personne

20. En début d'année, le Manuel océanien pour l'équité de genre et l'inclusion sociale dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture a été lancé à l'occasion de la onzième Conférence des directeurs des pêches. Ce manuel se décline en cinq modules : genre, transversalisation du genre, aquaculture, pêches et femmes dans le secteur de la pêche. Quatre modules supplémentaires viendront s'y ajouter : mobilisation de la communauté, gestion des pêches côtières, moyens de subsistance et pêche hauturière. Cette nouvelle version devrait être présentée lors de la douzième édition de la Conférence des directeurs des pêches qui se tiendra en mars 2020.
21. Des évaluations des domaines du genre et de la pêche sont réalisées au titre du programme PEUMP et des programmes financés par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. Ces évaluations actuellement en cours aux Îles Cook, ont été achevées, à ce jour, dans les pays suivants : Îles Salomon, Samoa, Fidji (aquaculture continentale) et États fédérés de Micronésie. À l'avenir, ces évaluations sont prévues aux Tonga et aux Îles Marshall. Une formation aux approches fondées sur les droits de la personne fera également partie de cet exercice.
22. La CPS, en collaboration avec WCS, prépare une étude juridique des questions de genre et de droits de la personne dans les secteurs des pêches côtières et de l'aquaculture. Cette étude est menée dans six États et Territoires insulaires océaniques (Kiribati, Fidji, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu). Elle est financée par le projet de gouvernance de la pêche côtière du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. Cette étude vise à étudier la législation nationale pour y détecter tout obstacle ou contrainte empêchant la mise en œuvre d'approches fondées sur le genre et les droits de la personne dans les pêches côtières et l'aquaculture. L'étude comparative a pour objet de proposer des solutions permettant de lever ces obstacles dans la législation afin de franchir une étape essentielle sur la voie de l'adoption d'approches fondées sur le genre et les droits de la personne.

Sauver des vies : la sécurité en mer

23. Le Programme pêche côtière de la CPS continue de dispenser des formations dans le domaine de la sécurité en mer pendant les cours de formation relatifs aux programmes DCP et aux technologies de la pêche. La CPS n'achète plus de sacs de survie à distribuer. Actuellement, seules quelques activités relatives à la sécurité en mer sont possibles, faute de financement suffisant.

Gestion des pêcheries d'holothuries

24. Le Groupe de travail régional sur les pêches côtières a préparé un « Appel aux dirigeants : adoption des mesures les plus urgentes à la pérennisation et à l'augmentation de la contribution des pêches côtières à nos communautés ». Ce document a été examiné par les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches et présenté à l'occasion de la Conférence régionale des ministres des Pêches qui s'est tenue en juillet 2019. Toutefois, les ministres ont décidé de ne pas présenter ce document aux dirigeants.
25. Au titre du programme PEUMP, le Programme pêche côtière de la CPS a réalisé des enquêtes sur les holothuries et a dispensé des cours de formation aux agents sur les méthodologies appropriées dans un certain nombre de pays. La démarche adoptée vise à simplifier les méthodologies afin de rendre la collecte de données plus efficace et plus efficiente. De manière générale, les formations et les efforts de renforcement des capacités ont pour objet de fournir l'aide nécessaire à l'initiation d'enquêtes auprès d'équipes nouvellement formées qui approfondissent ensuite elles-mêmes cet exercice d'évaluation d'holothuries. Un accompagnement, un soutien et des formations de suivi sont assurés par le biais de missions de détachement à la CPS et d'échanges de documents et/ou de conseils par courriels.
26. L'inscription récente de l'holothurie noire à mamelles et de l'holothurie blanche à mamelles sur les listes de la CITES (Annexe II) signifie qu'à partir de la fin du mois d'août 2020, ces espèces ne peuvent être exportées qu'à la suite de l'émission d'un avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Cette évaluation nécessite des données détaillées sur l'état du stock naturel de ces espèces. Le Programme pêche côtière de la CPS a conseillé les pays océaniques tout au long du processus d'inscription et prépare des documents permettant d'offrir un soutien supplémentaire aux pays membres qui participeront au processus ACNP.
27. Dans le cadre du Programme PEUMP, la Section information halieutique de la CPS a produit des films d'animation afin d'assister les communautés locales dans la gestion des ressources marines et de promouvoir des pratiques de pêche durable : une vidéo éducative de six minutes qui présente en détail la méthodologie de l'enquête à utiliser pour réaliser des évaluations indépendantes des stocks d'holothuries et une série de films d'animation qui mettent en évidence des informations sur l'habitat, la nutrition, le cycle de vie de cinq espèces marines clés, y compris l'holothurie, ainsi que les méthodes utilisées dans leur gestion. Ces deux outils sont conçus pour être facilement compris, à l'aide de graphismes, d'icônes et de commentaires illustratifs. Ces supports seront disponibles en anglais à partir de décembre 2019 et pourront, sur demande, être adaptés en langues locales.

Aquaculture et biosécurité

28. Un plan d'action régional sur la biosécurité aquatique a été préparé et sera bientôt adopté. Le document sert de cadre régional pour l'harmonisation, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques cohérentes en matière de biosécurité aquatique aux échelons régional et national. Le plan se décline en quatre objectifs essentiels : gouvernance, amélioration des bonnes pratiques, renforcement de la mise en œuvre des procédures normalisées d'analyse des risques à l'importation, formation et coopération. Le plan d'action régional sur la biosécurité aquatique est décrit dans le document d'information 5 de cette conférence.
29. Le Programme pêche côtière de la CPS continue de dispenser une assistance technique à un certain nombre de pays membres dans la mise à jour de leurs plans nationaux de développement et de gestion du secteur aquacole ainsi que dans l'élaboration de politiques et stratégies spécifiques à certains produits tels que les perles et les algues. Les activités de renforcement des capacités se poursuivent auprès des pouvoirs publics et des exploitants dans le secteur de la gestion des apports en aliments, des naissains et des stocks géniteurs. Un appui est offert aux groupements d'exploitants et aux associations dans le but de renforcer les impacts sur la communauté, à l'exemple des ostréiculteurs locaux aux Fidji, des groupes d'éleveurs de tilapia en Papouasie-Nouvelle-Guinée et de l'association nationale des perliculteurs aux Tonga. Un

soutien supplémentaire sous la forme d'accompagnement et de formation est offert à 12 entreprises aquacoles implantées dans six États et deux Territoires. L'intérêt croissant accordé au renforcement des capacités par le biais de programmes d'échange sud-sud est bénéfique, notamment pour l'aquaculture d'holothuries pour laquelle les praticiens de différents pays membres ont été à même de partager leurs connaissances et de travailler en réseaux. L'élaboration de plans nationaux sur la biosécurité aquatique et le renforcement des capacités offert aux membres ont contribué à l'approche régionale adoptée en matière de biosécurité aquatique. En effet, la collecte d'échantillons aquatiques vivants utilisés pour tester la présence de maladies aquatiques connues permet de veiller à ce que les pays soient exempts de maladies à déclaration obligatoire. À la fin 2018, l'ensemble des 12 États et Territoires insulaires océaniques qui devaient présenter un rapport annuel à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a pu honorer ses obligations nationales. Le renforcement des normes nationales de biosécurité aquatique a également permis à un certain nombre de pays d'avoir accès aux marchés d'exportation.